

AVIS D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE et AVIS D'ENQUETE PARCELLAIRE

sur le territoire de la commune de VILLAROGER

Projet de régularisation des voiries du village de la Savine

Le préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2022, une enquête publique sera ouverte du **mercredi 21 septembre au jeudi 13 octobre 2022 inclus**, à la mairie de Villaroger, siège de l'enquête, sur la demande de déclaration d'utilité publique présentée par la commune portant sur le projet de régularisation des voiries du village de la Savine, une enquête parcellaire étant organisée conjointement.

Les pièces du dossier d'enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire seront déposées à la mairie de Villaroger du 21 septembre au 13 octobre 2022 inclus, afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance :

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30, les mercredis et vendredis de 13h30 à 17h00 et le mardi de 13h30 à 18h30

afin de consigner ses observations sur l'utilité publique de l'opération et les limites des biens à exproprier sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser à l'attention du commissaire-enquêteur par écrit à la Mairie de Villaroger ou par courriel à l'adresse suivante : enquetes-publiques@mairie-villaroger.fr

Les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Savoie <https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-d-utilite-publique/2022> ainsi que sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://mairie-villaroger.fr>

Le plan parcellaire et la liste des propriétaires seront déposés pendant le même délai en Mairie de Villaroger, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance aux heures et jours précités, et consigner ses observations sur les limites des biens à exproprier, sur le registre ouvert à cet effet.

M. **Pierre CEVOZ** est désigné en qualité de **commissaire-enquêteur** par décision du Vice-Président du tribunal administratif de Grenoble, il siégera en personne à la **mairie de Villaroger, le mercredi 21 septembre 2022 de 9h00 à 12h00, le vendredi 7 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 et le jeudi 13 octobre 2022 de 14h30 à 17h30.**

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur devra formuler ses conclusions motivées dans le délai d'un mois sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que sur le dossier d'enquête parcellaire.

Une copie de son rapport et des conclusions motivées sera déposée à la mairie de Villaroger, ainsi qu'à la sous-préfecture d'Albertville, toute personne concernée par le projet pourra demander communication de ces documents en s'adressant au sous-préfet d'Albertville ou au maire. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également consultables sur le site internet de la préfecture et de la mairie pendant une durée d'un an.

Notification de dépôt du dossier d'enquête parcellaire sera faite par la commune de Villaroger aux propriétaires intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception, en application des articles L 311.1 à L.311.3 et R 311.1 du Code de l'Expropriation dans le délai d'un mois qui suit cette notification, le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires et ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus, dans le même délai d'un mois de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tout droit à indemnité